



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

**Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XIe
au XVIe siècle**

Viollet-le-Duc, Eugène-Emmanuel

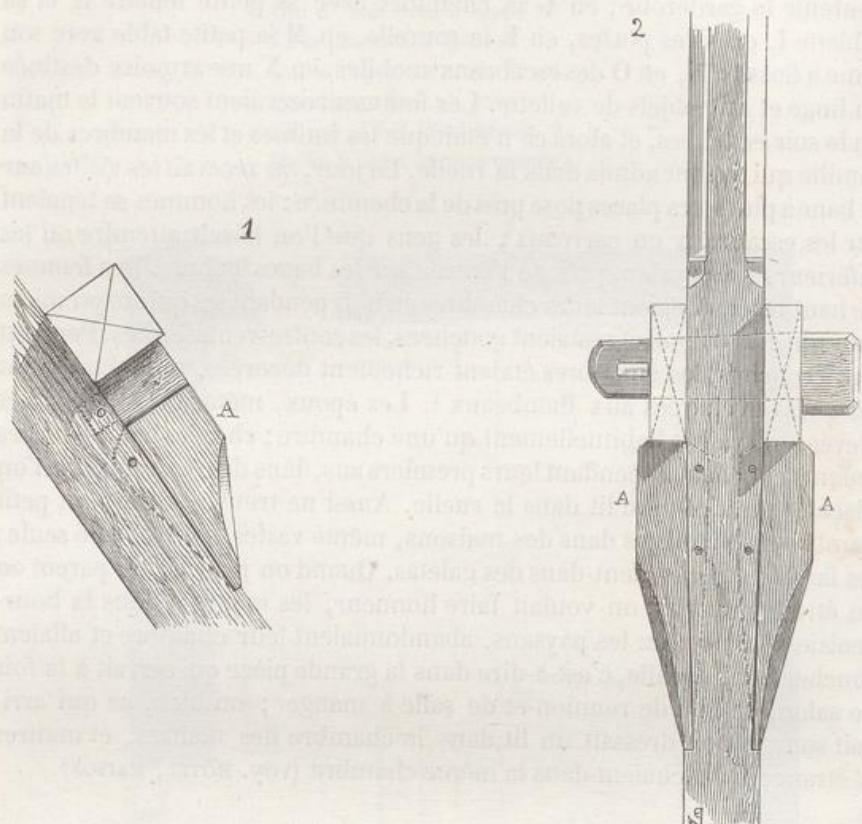
Paris, 1859

Chape

[urn:nbn:de:hbz:466:1-80329](#)

STRUCTION). On désigne aussi par ce mot des pièces de bois que l'on pose à terre horizontalement, pour isoler et soustraire à l'humidité du sol des charpentes ou des planches, des tonneaux contenant des boissons.

CHANTIGNOLLE, s. f. Petite pièce de charpente qui sert à empêcher les pannes de glisser sur l'arbalétrier. La pièce A (1) est une chantignolle. La



chantignolle est toujours assemblée dans l'arbalétrier à tenon et mortaise et chevillée, pour éviter qu'elle ne se relève par suite de la pression que la panne exerce sur la partie supérieure. Souvent, dans les charpentes de la période ogivale, les pièces verticales sont moisées; mais, comme alors on n'employait pas de boulons mais simplement des clefs de bois pour serrer les moises contre les pièces moisées, on posait des chantignolles A sous ces moises pour que leur poids ne fatiguât pas les clefs, ainsi que l'indique la fig. 2 (voy. CHARPENTE).

CHAPE, s. f. *Crouste*. Vieux mot employé pour voûte, lieu voûté. Aujourd'hui on entend par *chape* l'enduit que l'on pose sur l'extrados d'une voûte pour le protéger. Toutes les voûtes ogivales étaient couvertes d'une chape en mortier ou en plâtre. En cas d'incendie, cette précaution

suffit pour empêcher la braise de calciner l'extrados des voûtes, surtout si la chape est en plâtre. Nous avons vu aussi des chapes de voûtes faites en ciment de brique dans les édifices du Languedoc. La chape a cet avantage encore de garantir les voûtes des filtrations d'eau pluviale, lorsque les couvertures sont en mauvais état ou lorsqu'on fait des réparations aux toitures. Sur les voûtes ogivales, les chapes sont faites avec soin ; elles étaient surtout destinées à les garantir pendant le laps de temps qui s'écoulait entre leur achèvement et le montage des charpentes. A cet effet, dans les reins des voûtes, sont ménagées des cuillers en pierre avec gargouille extérieure, qui ne servaient que pendant cet intervalle de temps et aussi dans le cas de dégradations à la couverture¹ (voy. GARGOUILLE, YOUTE).

CHAPELLE, s. f. « Dans plusieurs endroits on appelle les prêtres, dit « Guillaume Durand², chapelains (*capellani*), car de toute antiquité les rois « de France, lorsqu'ils allaient en guerre, portaient avec eux la chape « (*capam*) du bienheureux saint Martin, que l'on gardait sous une tente « qui, de cette chape, fut appelée chapelle (*a capa, capella*). Et les clercs « à la garde desquels était confiée cette chapelle reçurent le nom de « chapelains (*capellani a capella*) ; et, par une conséquence nécessaire, ce « nom se répandit, dans certains pays, d'eux à tous les prêtres. Il y en a « même qui disent que de toute antiquité, dans les expéditions militaires, « on faisait dans le camp de petites maisons de peaux de chèvre qu'on « couvrait d'un toit et dans lesquelles on célébrait la messe, et que de « là a été tiré le nom de chapelle (*a caprarum pellibus, capella*). »

La première de ces deux étymologies est établie sur un fait. La petite cape que saint Martin revêtit après avoir donné sa tunique à un pauvre était religieusement conservée dans l'oratoire de nos premiers rois, d'où cet oratoire prit le nom de *capella*. L'oratoire, depuis lors appelé *chapelle*, se trouvait compris dans l'enceinte du palais royal³. Le nom de *chapelle* fut, par extension, donné aux petites églises qui ne contenaient ni fonts baptismaux ni cimetières⁴; aux oratoires dans lesquels on renfermait les trésors des églises, des monastères, des châteaux ou des villes⁵, les chartes, les archives⁶, des reliques considérables; puis aux succursales

¹ Ces gargouilles existent encore à la Sainte-Chapelle du Palais, sous les pignons des fenêtres, et à Amiens; dans ce dernier édifice, ce sont des baies assez grandes pour qu'un homme puisse y passer; ces baies correspondent aux gargouilles qui desservent les chéneaux à l'arrivée des arcs-boutants.

² *Rational*, liv. II, chap. x, § 8.

³ « Capella, postmodum appellata ædes ipsa, in qua asservata est *capa, seu capella* « *S. Martini*, intra Palatii ambitus inedificata : in quam etiam præcipua Sanctorum « aliorum λεῖψεια illata, unde ob ejusmodi Reliquiarum reverentiam ædiculae istæ « sanctæ capelle vulgo appellantur. » Ducange, *Gloss*.

⁴ *Ibid. Joan. de Janua.* — ⁵ *Ibid.*

⁶ « Cancellaria : ita vero dicta quod in Capella Principis, seu oratorio Archivum, « diplomata et regni monumenta olim, ut hodie, asservarentur. In Francia enim